



10 décembre

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2019

ENFANCE-JEUNESSE

la CAF a exigé la mise en place d'un nouvel outil contractuel avec les territoires : la Convention Territoriale Globale (CTG). Ce dispositif est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle ne permet pas de mobiliser des financements et ne se substitue pas au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Les axes prioritaires de la CAF à travers la CTG sont :

- la petite enfance
- la jeunesse
- la parentalité
- l'animation de la vie sociale
- l'accès aux droits

Toutefois, Billom Communauté n'ayant pas la compétence sur tous ces axes, chaque commune et chaque regroupement pédagogique doivent être également signataires.

Pour rédiger ce contrat, Billom Communauté s'est appuyée sur les préconisations faites d'une part lors du travail réalisé par le bureau d'études La Pitaya en 2018 sur les accueils de loisirs et d'autre part sur la mission d'expertise relative à la jeunesse par d'ADSEA en 2019. Ainsi, 4 thèmes et axes ont été retenus :

- petite enfance : accompagner et consolider les modes d'accueil de la petite enfance
- les ALSH : renforcer la coordination et la mutualisation des actions, garantir un meilleur maillage et l'accès à l'offre de services à tous
- les jeunes : vers une meilleure prise en charge des jeunes du territoire
- soutien à la parentalité : informer, soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et plus particulièrement les parents d'ados.